



Bilan de santé  
Avril 2009

# Bilan de santé de la PAC

## Modulation des soutiens

### Expertise technique

Grande Prospective

Le 20 novembre 2008, les 27 ministres de l'Agriculture de l'UE ont décidé de porter progressivement le taux obligatoire de modulation de 5 à 10 % en 2012. Les fonds prélevés seront utilisés, en partie, pour relever les nouveaux défis du second pilier.

## La modulation : 10 % en 2012

### Objectif : financer les nouveaux défis

L'augmentation de la modulation a pour objectif d'accroître les financements du développement rural en ciblant 6 nouveaux défis :

- ◆ Lutte contre le changement climatique
- ◆ Développement des énergies renouvelables
- ◆ Mesures de gestion de l'eau
- ◆ Préservation de la biodiversité
- ◆ Soutien au secteur laitier
- ◆ Innovation pour les 4 premiers défis

Le taux de co-financement de l'Union européenne s'élève normalement à 50 % pour le développement. Pour ces nouveaux défis, il passe de à 75 % (90 % pour les régions en convergence (Nouveaux Etats-membres)).

Ainsi, pour mobiliser 100 € de modulation et financer une action de développement rural répondant à un nouveau défi, l'Etat-membre doit contribuer à hauteur de 33 €, ce qui génère un budget total de 133 €, contre 100 € en 2008 pour un budget total de 200 €.

### Règles d'application

□ La modulation : un prélèvement sur les aides agricoles du premier pilier de la PAC (DPU + aides couplées) à partir de 5 000 € d'aides

- ◆ La modulation de base passe de 5 à 10 % en 2012 de manière progressive : hausse de 2 % en 2009, puis 1 %/an sur trois ans ;
- ◆ Une modulation supplémentaire de 4 % s'applique au-delà de 300 000 € d'aides par exploitation, sur la tranche d'aides dépassant ce montant ;
- ◆ La transparence des GAEC est maintenue.

#### Taux de modulation des aides directes agricoles

Tranches d'aides	2008	2009	2010	2011	2012
1 à 5 000 €	0	0	0	0	0
5 000 à 299 999 €	5 %	7 %	8 %	9 %	10 %
au-delà de 300 000 €	0 %	11 %	12 %	13 %	14 %

#### Rappel

Parmi les 27 pays de l'UE, seuls les 15 anciens membres appliquent la modulation. Parmi eux, le Portugal et le Royaume-Uni appliquent une modulation volontaire dérogatoire, avec des taux plus élevés.

Le taux de modulation volontaire au Portugal est de 10 %. Au Royaume-Uni, ce taux varie entre les régions : de 6,5 % pour le Pays de Galles, 9 % pour l'Ecosse et l'Irlande du Nord et 14 % pour l'Angleterre.

Les 10 Nouveaux Etats-membres intégrés en 2004 appliqueront la modulation à partir de 2013, à hauteur de 3 %. La Roumanie et la Bulgarie, arrivés en 2007, mettront en place la modulation en 2015.

## ☐ Limites minimales pour percevoir des aides

Dans le bilan de santé de la PAC, les seuils minimum pour percevoir des aides PAC ont été réévaluées. Chaque Etat-membre peut cependant établir lui-même ses limites dans le cadre suivant : pour percevoir des aides, un agriculteur français devra disposer d'au moins 1 à 4 ha admissibles ou bénéficier d'un montant d'aide total compris entre 100 et 300 € par an.

La France a jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2009 pour notifier ses choix.

### Impact en Normandie des planchers d'aides

	Limite des 100 €	Limite des 300 €	Limite des 1 ha	Limite des 4 ha
Nombre d'exploitations concernées (%)	1 200 (3,5 %)	2 400 (7 %)	550 (1,6 %)	4 000 (12 %)
Montant non versé (% du total 1 <sup>er</sup> pilier 2006)	25 000 €	265 000 € (0,04 %)	630 000 € (0,09 %)	2 800 000 € (0,4 %)

La limitation par les surfaces paraît plus discriminante que celle par les montants. Le principal enjeu de ce choix est avant tout administratif : si la France opte pour les planchers les plus importants, elle ferait l'économie de 4 000 dossiers PAC en Normandie pour seulement 0,4 % de budget non versé (700 €/ an et par exploitant).

## ☐ Le seuil des 300 000 €

Il est prévu d'écarter les aides des exploitations touchant plus de 300 000 €. Au niveau de l'Union européenne 25, cela concerne surtout les Pays-Bas et l'Allemagne.

### Qui est concerné par l'écèlement dans l'UE ?

	UE25	Allemagne	Hollande	Royaume-Uni	Italie	République tchèque	France
Part des paiements supérieurs à 300 000 €/ total des paiements	5 %	18 %	10 %	6 %	5 %	4 %	0,3 %
Nombre de bénéficiaires percevant plus de 300 k€	2 790	1 660	10	420	190	20	40

*Source : Statistiques -DGVI\_ 06-07-2007\_paiements directs aux producteurs par classe de grandeur du FEOPA - Garantie (exercice 2005)*

Dans les tranches d'aides supérieures à 300 000 €, on recense sur l'exercice 2005, 40 bénéficiaires en France qui détiennent 0,29 % des aides totales du premier pilier (21 M€ / 7 514 M€). Le taux supplémentaire de 4 % de modulation permet de récupérer moins d'un million d'euro (967 400 €).

En Normandie, aucune exploitation n'est concernée par l'écèlement.

## L'impact budgétaire de la modulation

### ☐ Les enjeux français

#### ◆ 1 point de modulation, c'est 67 millions d'euros de prélèvement

En 2007, avec un taux de modulation de 5 %, 1 point de modulation en France représentait 67 M€ de prélèvement soit un retour minimum de 54 M€ pour le 2nd pilier (80 % des 67 M€).

Au total, pour le budget 2007, ce sont 335 M€ d'euros qui ont été prélevés et avec un transfert vers le second pilier évalué à 268 M€.

Jusqu'en 2008, toutes les exploitations ont été modulées, même celles avec moins de 5 000 € d'aides, l'administration les rembourse ensuite.

Pour 2007, le taux net de modulation est de 4,10 %.

### Modulation : Montant prélevé en France (en millions € par an)

	2008	2009	2010	2011	2012
Montant des paiements directs avant modulation	8 395 M€	8 395 M€	8 395 M€	8 395 M€	8 395 M€
Taux de modulation	5%	7%	8%	9%	10%
Montant Prélevé	420 M€	482 M€	550 M€	619 M€	688 M€
Montant disponible après remboursement de la franchise	344 M€	482 M€	550 M€	619 M€	688 M€
Taux de modulation net	4,1 %	5,7 %	6,6%	7,4 %	8,2 %

A partir de 2009, le regroupement au sein d'une seule agence (Agence de Service et de Paiement) ASP de tous les paiements PAC permet une simplification administrative : l'agence sera en mesure de prélever la modulation à partir de 5 000 € d'aides (et non pas sur la totalité comme auparavant). Le système de remboursement du "trop prélevé" lié à la franchise de 5 000 € (montant supplémentaire de l'aide) est donc supprimé.

◆ De 80 à 100 % : le retour de la modulation

Les nouvelles dispositions négociées par les 27 ministres de l'agriculture assurent 100 % de retours issus de la modulation complémentaire dans chaque Etat-membre.

**Retours de la modulation pour la France (en millions € par an)**

	2008	2009	2010	2011	2012
Montant disponible après remboursement de la franchise	344 M€	482 M€	550 M€	619 M€	688 M€
Retour minimum à 80 % des sommes vers la France (jusqu'à 5 % modulation)	275 M€	275 M€	275 M€	275 M€	275 M€
Retour minimum à 100 % des sommes vers la France (> 5 % de modulation)	0 M€	138 M€	206 M€	275 M€	344 M€
<b>Sommes mises à disposition du second pilier</b>	<b>275 M€</b>	<b>413 M€</b>	<b>482 M€</b>	<b>550 M€</b>	<b>619 M€</b>
Sommes de l'écrêtement (4 % en plus - Aides > 300 K€)		0,967 M€	0,967 M€	0,967 M€	0,967 M€
<b>Total minimum estimé des aides du premier pilier à transférer vers le second pilier</b>		<b>414 M€</b>	<b>483 M€</b>	<b>551 M€</b>	<b>620 M€</b>

Avec une modulation à 10 % en 2012, la France enregistrera un recul de 4 % des paiements directs moyens par exploitation issus du premier pilier, ce qui correspond à 3 % du revenu.

□ **Les enjeux normands**

1 point de modulation correspond à 3 € par ha, 5,2 millions en Normandie. Une hausse de 5 points de modulation impliquerait un prélèvement supplémentaire de 27 millions d'€ sur les recettes de la ferme normande (3 % du revenu de 2007).

**Tout l'enjeu consiste dans la capacité des exploitations de la région à capter les soutiens qui seront issus des mesures de second pilier financées par cette modulation additionnelle.**

Une première approche permet d'évaluer le retour de modulation à une douzaine de millions. L'impact net serait ainsi de 8 € / ha.

Ce calcul ne prend pas en compte le fait qu'une grande partie des retours de modulation annoncés (voir ci-dessous) finance des mesures qui existent déjà (PHAE). On peut toutefois considérer que ce dispositif a permis de maintenir des dispositifs qui étaient remis en cause pour des questions budgétaires.

**Simulation des effets annuels à 10 % de modulation**

	Aide totale 2006 M€ (avant modulation)	Prélèvement modulation additionnelle M€ (+ 5 %)	Retour M€ (Moyenne annuelle)	Effet modulation	
				M€	€/ha
Normandie	678	- 27	11,3	- 15,8	- 8

*Source : Agreste - Traitement CA61 et CRAN.*

On retiendra en particulier de la mise en place de la modulation additionnelle :

- ◆ 3 % du revenu normand changerait de main ;
- ◆ aucun écrêtement, car aucune exploitation ne touche plus de 300 000 € d'aides.

4 000 bénéficiaires de soutiens de premier pilier en Normandie pourraient potentiellement ne plus percevoir d'aides si la France met en place le plancher de 4 ha pour l'admissibilité.

☐ Dans les exploitations agricoles

Simulation des effets annuels à 10 % de modulation (€/exploitation)

Système	Nb exploitations	Aide totale 2006 (avant modulation)	Modulation 2008	Effet modulation	
				€	€/ha
Culture	3 467	42 228	1 843	-1 305	-11
Lait spécialisé	2 871	17 345	459	-723	-13
Lait + Bœuf	1 906	23 815	900	-1 078	-14
Lait + JB	1 891	33 417	1 350	-1 444	-16
Allaitant naisseur	1 213	14 466	469	-639	-12
Lait + Culture	1 183	41 514	1 774	-1 522	-14

Source : Agreste - Traitement CA61 et CRAN.

## Le développement rural : 231 M€ disponibles en 2010

### 231 M€ disponibles en France en 2013

Pour compenser une forte augmentation de la modulation, le Ministère de l'Agriculture s'est engagé à orienter plus spécifiquement les mesures de second pilier vers les exploitations agricoles.

#### 2<sup>nd</sup> pilier : détail des mesures (en M€ en 2010)

Mesure	Financement UE	Financement national	A noter
<b>Des actions dans la continuité (mais qui correspondent aux nouveaux défis)</b>			
PHAE	186	64	Pérennisation du dispositif
Bonification d'intérêts aux jeunes agriculteurs			Depuis l'annonce du Ministre aucune précision n'a été donnée sur ce dispositif
Aides à la conversion à l'agriculture biologique	4	3	
ICHN	23	19	Revalorisation sur les 25 premiers hectares
<b>Autres actions</b>			
Plan de Performance Energétique	18	14	En France : financé par le Plan de Relance de l'Economie à 30 M€ en 2009
Natura 2000			
MAE "Protection des captages d'eau potable"			
MAE "Rotationnelle" à destination des zones céréalières intermédiaires		60	Plan d'accompagnement du secteur céréalier annoncé le 30 mars 2009

Le retour en Normandie est difficilement mesurable.

Un groupe de travail est constitué entre les OPA et le Ministère de l'Agriculture sur les aides du développement rural, pour préciser un certain nombre de données manquantes.

Groupe Prospective de Normandie, le 21 avril 2009  
Raynald LE NECHET - Chambre d'agriculture du Calvados  
Nathalie PAS - Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime